

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02004 Numéro SIREN : 838 613 016 Nom ou dénomination : A.R.G

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 8861

Désignation de l'entreprise :		SAS ARG										1 2							
Adresse de l'entreprise		24 AVENUE DE LA LIBERTE 94220 CHARENTON-LE-PONT										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		8 3 8 6 1 3 0 1 6 0 0 0 1 6										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 0					
												Brut		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG						
		Fonds commercial (1)	AH										AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
		Terrains	AN										AO						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP										AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		1 333 573 760				
		Immobilisations en cours	AV										AW						
		Avances et acomptes	AX										AY						
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB										BC						
Autres titres immobilisés		BD										BE							
Prêts		BF										BG							
Autres immobilisations financières *		BH										BI		3 900 3 900					
TOTAL (II)		BJ										BK		5 233 573 4 660					
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM					
			En cours de production de biens	BN										BO					
	En cours de production de services		BP										BQ						
	Produits intermédiaires et finis		BR										BS						
	Marchandises		BT										BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		91 718 91 718				
		Autres créances (3)	BZ										CA		9 479 9 479				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE		15 200 15 200				
Disponibilités		CF										CG		28 052 28 052					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI							
	TOTAL (III)	CJ										CK		144 448 144 448					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										IA		149 681 573 149 109					
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :										Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS ARG		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 000...)			DA	7 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	107 777	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(25 572)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	89 905	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 508	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 118	
	Dettes fiscales et sociales			DY	38 577	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	59 203		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	149 109		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	59 203	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ARG		Néant ☐ *			
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	318 265	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	318 265	FK	FJL
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)					GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)					GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ARG		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 983	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 983	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(5 983)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	332 795	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	358 367	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(25 572)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	9 090
		— Crédit-bail mobilier *			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
		Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	10 014
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6			A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7			A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	PENALITES ET AMENDES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				5 983		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2021
Extension

SAS ARG

[illegible]

**ARG
SAS**
Au capital de 7 000 EUROS
Siège social : 24 AVENUE DE LA LIBERTE
94220 CHARENTON LE PONT
R.C.S. CRETEIL 838 613 016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU QUINZE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un

Le quinze mai à dix heures,

Les associés de la société ARG, SAS au capital de 7 000 €uros, divisé en 100 actions de 70€uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur DA FONTE NEVES Nelson	Président Associé	50 actions
- Monsieur DE SOUSA NEVES Alfredo	Associé	50 actions
TOTAL		100 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur DA FONTE NEVES NELSON président associé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés les documents suivants :

- L'inventaire, les bilans, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2020
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le registre des procès-verbaux des assemblées générales.



En fait, tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à ceux-ci s'ils en font la demande.

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance,
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux associés qui auraient des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2020, et après entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par un déficit de l'exercice de 25 572 Euros, ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites où en découlent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 25 572 euros de la façon suivante :

- « RAN » : 25 572 Euros

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau créditeur antérieur à hauteur de 107 777 euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi de 82 205 euros.

Après cette affectation, le compte report à nouveau sera créditeur de 82 205 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'y a pas eu de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur DA FONTE NEVES NELSON président de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin, les opérations tombant sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, à l'exception des associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents ou les mandataires, après lecture.

	SIGNATURE
DA FONTE NEVES NELSON (Président) (Associé)	
DE SOUSA NEVES Alfredo (Associé)	